

Avis d'enquête publique unique

du 17 avril 2023 au 17 mai 2023

portant sur :

- la création d'un site patrimonial remarquable (SPR) de Neuf-Brisach
 - la création de périmètres délimités des abords (PDA)
- autour des monuments historiques des communes de Neuf-Brisach et Volgelsheim.

Le préfet du Haut-Rhin informe :

Sur demande de la communauté de communes Pays Rhin Brisach, maître d'ouvrage, est ouverte par arrêté préfectoral du 28 mars 2023, une enquête publique unique préalable à la décision par le ministre chargé de la culture, de classement de Neuf-Brisach au titre de site patrimonial remarquable, et préalable à la création par arrêtés du préfet de région, de périmètres délimités des abords autour des monuments historiques des communes de Neuf-Brisach et Volgelsheim.

Elle se déroulera du lundi 17 avril 2023 à 10h00 au mercredi 17 mai 2023 à 12h00.

Pendant toute cette durée, les documents sont consultables au siège de la communauté de communes Alsace Rhin Brisach, ainsi que dans les mairies d'Algolsheim, Biesheim, Neuf-Brisach, Vogelgrun, Volgelsheim, Weckolsheim et Wolfgantzen aux heures d'ouverture au public. Et durant la même période sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/Dossiers-Enquetes-publiques>

Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique disponible à la préfecture du Haut-Rhin (11 avenue de la République à Colmar) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.89.29.22.17) ou par courriel à l'adresse suivante : pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr

Des informations sur le projet peuvent être demandées à monsieur T. Bourgeois, chargé de mission urbanisme à la communauté de communes Alsace Rhin Brisach, par courriel :

t.bourgeois@alsacerhinbrisach.fr .

Madame Sylvie Hassenboehler-Martin, enseignante retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice. Elle se tiendra à la disposition du public, aux dates et heures suivantes :

- Au siège de la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach le lundi 17 avril 2023 de 10h à 12h ;
- A la mairie de Volgelsheim le lundi 24 avril 2023 de 15h à 17h ;
- A la mairie de Neuf-Brisach le mercredi 3 mai 2023 de 17h à 19h ;
- Au siège de la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach le mercredi 17 mai 2023 de 10h à 12h.

Des observations peuvent être formulées sur les registres d'enquête publique, disponibles au siège de la communauté de communes Alsace Rhin Brisach et dans les mairies d'Algolsheim, Biesheim, Neuf-Brisach, Vogelgrun, Volgelsheim, Weckolsheim et Wolfgantzen, ou être adressées par écrit à l'attention de la commissaire enquêtrice, en précisant en objet « *enquête publique – SPR de Neuf-Brisach et PDA* », à l'adresse postale de la communauté de communes Alsace Rhin Brisach : 16 rue de Neuf-Brisach 68600 Volgelsheim, ou par courriel à : pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera mise à la disposition du public pendant un an à la communauté de communes Alsace Rhin Brisach et à la mairie de chaque commune concernée. Elle sera également publiée pendant un an sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur>